

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 9 novembre 2020, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents Ms, Gérard Grenier, maire, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé et Chantale Gagné, conseillères.

Est absente Mme Valérie Simard, conseillère

Les membres présents forment quorum.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours :

CONSIDÉRANT le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux que la séance du conseil doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Karine Dostie, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2020-11-182 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉ

2020-11-183 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2020

Il est proposé par M. Alain Fradette et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉ

2020-11-184 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

1. Comptes payés :

Journal des achats au 31 octobre 2020	68672.69 \$
Rapport mensuel des salaires	<u>27603.84 \$</u>
Total des comptes payés :	96276.53 \$

2. Comptes à payer :

Analyse des comptes courant à payer au 31 octobre 2020	72210.79 \$
Analyse des comptes particuliers à payer au 31 octobre 2020	176875.68 \$
Factures ajoutées au bordereau	- \$

Total des comptes à payer : 249086.47 \$

3. Le total des comptes est de : 345363.00 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums*, M. Gérald Ruel, Mme Jocelyne Bérubé, Mme Chantal Gagné, M. Alain Fradette et Mme Valérie Simard déposent devant le conseil leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

En conformité à l'article 176.4 du *Code municipal*, la municipalité dépose l'état financier comparatif réel en date du 31 octobre 2020 et l'état financier comparatif prévu au 31 décembre 2020.

2020-11-185 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 48-2002

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au plan d'urbanisme, actuellement en cours de modification;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre des bâtiments de moyenne densité dans la zone 36;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire autoriser et régir les poulaillers urbains complémentaires à certains bâtiments résidentiels;
- CONSIDÉRANT qu'une précision a été apportée aux six sous-paragraphes du paragraphe 5° de l'article 3;
- CONSIDÉRANT que, conformément au décret 2020-033 du 7 mai dernier, le conseil municipal a invité la population à transmettre par écrit ses commentaires sur le premier projet de règlement en remplacement de la consultation normalement prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que le conseil doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu :

- 1- D'adopter le second projet de règlement numéro 201-2020 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- De soumettre le second projet de règlement numéro 201-2020 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

Gérard Grenier, maire

Karine Dostie, Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

2020-11-186 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 202-2020 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Avis de motion est donné par M. Patrick Bacon, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement 202-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

ADOPTÉ

2020-11-187 DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 202-2020 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, dépose le projet de règlement 202-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

ADOPTÉ

2020-11-188 INSTALLATION COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit également installer dans tous les ICI de la municipalité et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2021 à :

- 1- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal;
- 2- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres
 - b. Octroi du contrat
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs
- 3- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

ADOPTÉ

2020-11-189 FIN DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET RIRL

CONSIDÉRANT que la municipalité a octroyé le contrat 7057-18-16 à Entreprises L. Michaud et Fils (1982) Inc. et le contrat 7057-19-22 à Action Progex Inc. pour la réalisation de la Réfection de la rue de l'Église en lien avec la demande RIRL-2019-939;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une entente de contribution financière avec le MTQ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu :

- 1- Que la municipalité atteste de la fin des travaux de Réfection de la rue de l'Église;
- 2- Que la municipalité autorise le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux.

ADOPTÉ

2020-11-190 MANDAT MRC DE LA MATAPÉDIA – PONCEAU RUE DU NOVICIAT

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia afin d'effectuer les relevés terrain, l'étude géotechnique, les plans et devis, l'estimation préliminaire, l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le remplacement du ponceau de la rue du Noviciat.

ADOPTÉ

2020-11-191 APPEL D'OFFRES REGROUPÉ 2021– SCHELLEMENT DE FISSURES

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu de participer à l'appel d'offres regroupé réalisé par la MRC de La Matapédia pour le scellement de fissures 2021.

ADOPTÉ

2020-11-192 GARANTIE PROLONGÉE – CAMION WESTERN STAR 2020

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de prendre la garantie prolongée pour la transmission au montant de 1550.00 \$. La garantie est de 5 ans / km illimité.

ADOPTÉ

2020-11-193 DÉSIGNATION DU MAIRE-SUPLÉANT ET DES SUBSTITUTS

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu que pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 :

- 1 de nommer Mme Chantale Gagné à titre de mairesse suppléante (promaire) ;
- 2 de nommer Mme Chantale Gagné à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia et d'y avoir droit de vote.
- 3 De nommer M. Gérald Ruel comme deuxième substitut en cas d'absence du maire et du promaire au Conseil de la MRC de La Matapédia et d'y avoir droit de vote.

ADOPTÉ

2020-11-194 DEMANDE DE PIIA – MATRICULE 1359-58-0003

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du matricule 1359-58-0003 qui consiste à permettre l'agrandissement de la remise de machinerie de 50' x 50'. L'agrandissement qui se situe derrière le bâtiment existant dépassera ± 18'. Il sera donc visible de la façade. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉ

2020-11-195 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 377 982

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 6 377 982 permettant qu'un terrain sans réseau situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ne respecte pas la largeur minimale mesurée à la marge avant de 50.00 m. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉ

2020-11-196 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 3 413 943

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 413 943 permettant :

- Qu'un bâtiment accessoire excède 75% de la superficie au sol du bâtiment principal sans toutefois excéder 10 % de la superficie du terrain et le 75.00 m²;
- Qu'une serre soit attenante à un bâtiment accessoire;
- Que la superficie de la serre excède 25.00m².

Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉ

2020-11-197 DONS – GUIGNOLÉE VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu de remettre la somme de 100\$ pour la Guignolée Vallée de La Matapédia afin qu'il puisse réaliser des paniers de Noël.

ADOPTÉ

DIVERS

RAPPORT DES COMITÉS

2020-11-198 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé de lever la séance. Il est 20h30.

ADOPTÉ

Gérard Grenier
Maire

Karine Dostie, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.